

AVIS DE COURSE

BLAYAISE 2024
13 et 14 AVRIL 2024

BOURG - BLAYE
BLAYE NAUTIQUE
5B

Prevention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. a ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*. (RCV 2021-2024)
- 1.2 - Les règlements fédéraux
- 1.3 - Les règles du championnat de l'estuaire de la GIRONDE 2024

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après **réception du formulaire d'inscription et sur le site internet du club.**
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante **BLAYE NAUTIQUE33.COM**

3 COMMUNICATION

- 3.1 [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 **Une VHF en veille sur le canal 72 sera obligatoire pendant la course ainsi qu'un téléphone portable.**

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5e** catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **- côtière** de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
 - **La participation en solitaire n'est pas autorisée pour cette course**

4.2 - tous les bateaux et/ou aux bateaux du système à handicap **Osiris Habitable** d'un coefficient minimum de **Net de 6**.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Une licence Club FFVoile valide. Pour les mineurs, la licence compétition ou pratiquant accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- **Des licences temporaires pourront être délivrées par le club jusqu'au vendredi 12 Avril 20H,**

- **par règlement de 19€.**

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à richard.jeanpaul101@gmail.com jusqu'au **11 AVRIL 2024**.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

5 DROITS A PAYER : Néant

6 PUBLICITE

6.1 [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : **la confirmation de l'inscription et emargement sur le ponton à Bourg**

Date	De	À
13 AVRIL	09H	09H45
14 AVRIL	09H	09H45

Aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 14h le dimanche

8.3 Jours de course : **SAMEDI 13 AVRIL**

8.4 Nombre de courses : **Courses à suivre**

8.5 L'heure du signal d'avertissement : **10H00**

8.6 Jours de course : **DIMANCHE 14 AVRIL**

8.7 Nombre de courses : **Courses à suivre**

8.8 L'heure du signal d'avertissement : **10h**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter un certificat de **JAUGE** valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment sur l'équipement
Le nombre d'équipiers licenciés inscrit.

11 LIEU : Estuaire de la Gironde, et rivière Dordogne.

MAREES :

Samedi 13 Avril : BLAYE PM : 10H53 BM : 17H50 COEF : 75

Dimanche 14 Avril : BLAYE PM : 11H42 BM : 18H26 COEF : 56

12 LES PARCOURS : Seront donnés avec les IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ : La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

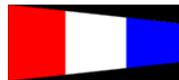
14.1 Le système de classement est le suivant:

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

Flottes 1-3-5 selon le découpage du championnat de l'estuaire de la Gironde (UNEG 2024)



FLOTTE 1 FLAMME1 CLASSE A, B, R RATING NET 6 à 13.4



FLOTTE 3 FLAMME3 CLASSE C, D, R RATING NET 13.5 à 20.4



FLOTTE 5 FLAMME5 CLASSE D,R RATING NET 20.5 à 33

14.2 1 course est nécessaire pour valider la compétition.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : **Le dimanche 14 Avril après midi à BLAYE**
Le lieu et l'Horaire sera précisé ultérieurement

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les bateaux participants ne pourront pas accoster à la halte nautique de BLAYE

Jean Paul RICHARD: **06 89 92 30 24.**

ANNEXE ZONE DE COURSE

